

SÉNAT

Le jeudi 24 octobre 1957.

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire part d'une communication que j'ai reçue du secrétaire du Gouverneur général et qui se lit ainsi qu'il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
Ottawa

le 24 octobre 1957

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part que l'honorable Robert Taschereau, juge et député de Son Excellence le Gouverneur général, viendra au Sénat le jeudi 24 octobre à 5 heures et 45 minutes du soir, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre obéissant serviteur,
Le secrétaire du Gouverneur général
(Administration)
J.-F. Delaute

Son Honneur
le Président du Sénat,
Ottawa.

COMITÉS PERMANENTS

RÉDUCTION DU QUORUM

Les comités permanents suivants, dont le premier rapport est présenté par leur président, recommandent que leur quorum soit réduit ainsi qu'il suit:

Comité des relations extérieures (président, l'honorable M. Lambert), quorum: sept membres.

Comité du tourisme (président, l'honorable M. Isnor), quorum; sept membres.

COMITÉ DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ

L'honorable W. M. Aseltine: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose que le nom du sénateur Robertson soit substitué à celui de la sénatrice Hodges, sur la liste des sénateurs qui font partie du comité permanent des transports et communications.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DES FINANCES

ADDITION À LA LISTE DES MEMBRES

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat je propose que le nom du sénateur Robertson soit ajouté à la liste des sénateurs qui font partie du comité permanent des Finances.

(La motion est adoptée.)

SÉANCES D'URGENCE

AUTORISATION DE CONVOQUER LE SÉNAT DURANT L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Haig propose:

Que si, pendant la présente session du Parlement, un événement imprévu se produit, au cours d'un ajournement du Sénat, événement qui, de l'avis de Son Honneur le Président, motive la convocation du Sénat avant la date fixée dans la motion tendant audit ajournement, Son Honneur le Président soit autorisé à informer les sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion en vue de l'ajournement; et le défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

(La motion est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Haig: Honorables sénateurs, je propose qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER D'OTTAWA À NEW-YORK—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable John J. Connolly présente le bill D, concernant la Compagnie de chemin de fer d'Ottawa à New-York.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Connolly: Mercredi prochain.

"THE RIO DE JANEIRO TRAMWAY, LIGHT AND POWER COMPANY LIMITED"—

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable John J. Connolly présente le bill E, concernant *The Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company, Limited*.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Connolly: Mercredi prochain.